



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} juillet 2024
Français
Original : anglais

Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, qui couvre la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, un aperçu de l'évolution de la situation et des tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ainsi que des activités menées par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). On y souligne par ailleurs les progrès accomplis en ce qui concerne l'application de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et on y fait un point sur la situation qui règne dans le bassin du lac Tchad, conformément aux dispositions de la résolution [2349 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.

II. Évolution de la situation et tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel

2. Pendant la période considérée, les processus de transition se sont poursuivis dans les pays où des changements de gouvernement anticonstitutionnels ont eu lieu, certains États côtiers ont connu des processus électoraux positifs et les conditions de sécurité et la situation humanitaire sont demeurées précaires. L'annonce faite le 28 janvier par le Burkina Faso, le Mali et le Niger de leur décision de se retirer, avec effet immédiat, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a soulevé de nouvelles questions quant à l'avenir du programme d'intégration régionale de la CEDEAO. Les trois pays reprochaient à la CEDEAO de leur imposer des sanctions sévères et inhumaines au lieu de les aider à lutter contre le terrorisme et l'insécurité. La CEDEAO a fait des ouvertures, telles que la levée de certaines sanctions et des appels au dialogue, pour éviter une sortie définitive des trois pays à l'issue de la période de notification formelle d'un an. Toutefois, du fait de la décision des trois pays de se retirer de l'organisation, la volonté d'un retour de l'ordre constitutionnel s'est davantage réduite, les récents dialogues nationaux au Burkina Faso et au Mali s'achevant sur la recommandation de prolonger la transition jusqu'en 2029 pour le premier et 2027 pour le deuxième. Dans un contexte de restrictions draconiennes de l'espace civique et politique, les autorités de transition en Guinée ont également confirmé que les dates prévues pour le retour à l'ordre constitutionnel ne pourraient pas être tenues, avivant les tensions avec l'opposition politique. Par



ailleurs, les tensions entre États ont repris, comme en témoignent la crise bilatérale entre le Bénin et le Niger et entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.

3. Quant aux changements positifs, l'alternance démocratique à la suite d'élections au Libéria et au Sénégal a mis sur le devant de la scène de nouvelles autorités, qui s'emploient à concrétiser les aspirations du peuple au changement. Par exemple, à la suite des tensions préélectorales au Sénégal, les nouvelles autorités ont annoncé un programme de réformes, y compris l'ambition de jouer un rôle dans les réformes de la CEDEAO.

4. En ce qui concerne la sécurité, malgré des améliorations ici et là, la situation générale est restée précaire, en particulier dans les pays du Sahel central, qui doivent ajuster sans arrêt leur partenariats internationaux. S'agissant des droits humains, des restrictions sévères à la liberté d'expression et à la liberté de réunion dans plusieurs pays ont de plus en plus limité l'espace civique et politique. La situation humanitaire reste préoccupante, les populations continuant d'être gravement touchées par l'insécurité et le nombre de personnes déplacées d'augmenter. Les écoles et les services de santé ont fermé en raison de l'insécurité.

A. Politique et gouvernance

5. Au Bénin, à la suite d'une décision de la Cour constitutionnelle du 4 janvier révélant les incohérences du code électoral, l'Assemblée nationale a adopté un code électoral révisé le 5 mars, qui impose aux candidats à la présidence d'être parrainés par au moins 15 % (contre 10 % auparavant) des parlementaires ou des maires dans au moins trois cinquièmes des circonscriptions électorales. De plus, pour obtenir des sièges au Parlement ou dans les assemblées municipales, un parti politique doit désormais obtenir 20 % des suffrages exprimés au niveau national (contre 10 % auparavant). Les partis d'opposition et les organisations de la société civile craignent que ces amendements aient un effet négatif sur l'inclusivité et la représentativité du processus électoral. Le Bénin devrait organiser ses premières élections générales en 2026.

6. Au Burkina Faso, les autorités de transition ont continué à donner la priorité au rétablissement de la sécurité et à la reprise des territoires perdus au profit des groupes militants ; elles n'ont donc pas annoncé de nouvelle date pour les élections, initialement prévues en juillet 2024. Le 27 mars, 11 organisations de la société civile ont demandé aux autorités de transition de respecter la Constitution et de libérer sans condition les personnes détenues arbitrairement, reprenant des messages du même ordre adressés par des syndicats, des partis politiques, des personnalités et des mouvements de la diaspora. Le 11 mai, d'autres organisation de la société civile ont annoncé qu'elles maintenaient leur soutien aux autorités de transition. Le 25 mai, les autorités de transition ont convoqué un dialogue national, qui s'est conclu par la signature d'une nouvelle charte de transition prolongeant la transition de 60 mois, jusqu'en juillet 2029.

7. Au Cabo Verde, le Gouvernement a continué à mettre l'accent sur le développement durable et a signé, le 5 février, un cadre de coopération avec le milieu des affaires pour promouvoir la croissance et l'emploi. Les 8 et 9 avril, le Gouvernement a accueilli une conférence internationale sur le renforcement de la démocratie, de la bonne gouvernance et des libertés fondamentales. En sa qualité de mécène de l'Alliance Décennie de l'Océan de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Président José Maria Pereira Neves, le 10 avril, à l'occasion de l'édition 2024 de la Conférence sur la Décennie de l'Océan, qui s'est tenue à Barcelone, a demandé que des mesures soient prises contre les changements climatiques, la pêche illégale et le trafic, entre autres problèmes urgents.

8. Du 1^{er} au 30 avril, la Commission électorale indépendante de la Côte d'Ivoire a mis à jour la cartographie des circonscriptions électorales en vue de l'élection présidentielle de 2025. Bien qu'elle l'ait fait avant de mettre à jour le registre électoral, les membres de l'opposition critiquent le produit final, invoquant des déséquilibres territoriaux. En outre, le Parti des peuples africains – Côte d'Ivoire a choisi comme candidat l'ancien Président, Laurent Gbagbo. Cependant, celui-ci n'est pas présidentiable pour avoir fait l'objet d'une condamnation pénale. Le 22 février 2024, le Président, Alassane Ouattara, a gracié 51 personnes condamnées à la suite de la crise postélectorale de 2020. La plupart d'entre elles étaient des sympathisantes de M. Gbagbo et de l'ancien Président de l'Assemblée nationale, Guillaume Soro.

9. En Gambie, l'application des recommandations de la Commission vérité, réconciliation et réparations continue d'avancer. Le 29 février, la Gambie et la CEDEAO ont créé un comité technique conjoint pour mettre en place un tribunal hybride chargé de juger les violations choquantes des droits humains commises sous l'ancien Président, Yahya Jammeh. De plus, le 22 avril, l'Assemblée nationale a adopté deux projets de loi visant à créer un bureau du Procureur spécial et un dispositif spécial d'application du principe de responsabilité. Dans ce contexte, le 15 mars, le Président, Adama Barrow, a procédé à un remaniement ministériel, qui a concerné six ministères, mais épargné les trois seules femmes du Gouvernement. Le processus de révision constitutionnelle a également progressé. Le 28 mai, le Conseil des ministres a entamé l'examen des amendements proposés au projet de constitution de 2020, soumis par l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, à la suite de consultations avec les partis politiques et d'autres parties prenantes. On ne sait pas si le calendrier du Gouvernement, qui prévoit l'organisation d'un référendum constitutionnel avant la fin de l'année 2024, pourra être respecté, compte tenu des étapes juridiques préalables.

10. Au Ghana, le Congrès national démocratique (National Democratic Congress) a réintégré le Comité consultatif interpartis de la Commission électorale le 22 janvier, qu'il a boycottée pendant trois ans, car il lui reprochait ce qu'il estimait être un manque de neutralité. En conséquence, les élections générales de décembre se préparent dans une confiance renouvelée. Le 7 mars, la Commission électorale a publié le calendrier électoral. Le même jour, le candidat du Congrès national démocratique, un ancien Président, John Mahama, a choisi comme colistière Naana Jane Opoku-Agyemang, une ancienne Ministre de l'éducation.

11. En Guinée, le nouveau Premier Ministre, Amadou Oury Bah, nommé le 27 février, a déclaré que les autorités de transition devraient rester en place « jusqu'en 2025 au moins », faisant fi du calendrier convenu pour la tenue d'élections générales en 2024. Bien que les manifestations publiques soient interdites depuis 2022, la déclaration de M. Bah a suscité la colère de l'opinion publique, d'où des appels à manifester et une forte condamnation de la part des principaux partis d'opposition. Le 20 mars, les acteurs politiques et de la société civile ont réitéré leurs appels pour un dialogue inclusif et le respect d'un calendrier de transition et prévenu qu'ils ne reconnaîtraient pas les institutions de transition au-delà du 31 décembre 2024. Entre-temps, la répression des droits civils et politiques a déclenché de violentes manifestations à Conakry, le 1^{er} février, et à Kindia, le 12 mars, entraînant la suspension temporaire des cours dans les écoles et les universités et aggravant les problèmes socioéconomiques.

12. En Guinée-Bissau, les tensions politiques ont persisté après la dissolution du Parlement par le Président, Umaro Sissoco Embaló, en décembre 2023. Le 21 février, l'ancien Premier Ministre, Nuno Nabiam, a démissionné de son poste de conseiller spécial du Président, invoquant notamment « l'ingérence constante du Président dans le fonctionnement des institutions démocratiques du pays ». Compte tenu de

L'incertitude entourant le calendrier électoral, le Ministère de l'administration du territoire a entrepris, du 25 mars au 25 juin, la mise à jour habituelle de la liste des électeurs dans le pays et à l'étranger. Après avoir pris publiquement leurs distances avec M. Embaló, le Parti du renouveau social, l'Assemblée du peuple uni – Parti démocrate de Guinée-Bissau et le Mouvement pour l'alternance démocratique (MADEM-G15) ont annoncé la création d'un nouveau Forum pour la sauvegarde de la démocratie, le 28 mars. Ce forum s'est joint aux appels lancés par le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et de Cabo-Verde en faveur, notamment, de la réouverture complète du Parlement et de la tenue de l'élection présidentielle seulement en 2024.

13. Au Libéria, le Président, M. Joseph Boakai, a prêté serment le 22 janvier. Faisant de la lutte contre la corruption une priorité, il a décrété, le 6 mars, la création d'une équipe spéciale chargée de récupérer les avoirs de l'État. À la suite d'une résolution parlementaire commune, M. Boakai a signé, le 2 mai, un décret portant création du Bureau du Tribunal spécial chargé de juger les crimes de guerre et les crimes et délits économiques. Avant le vote parlementaire, le Sénateur et ancien chef de guerre, Prince Johnson, a mis en garde contre les « risques de déstabilisation », avant de se rétracter.

14. Au Mali, le 25 janvier, le gouvernement de transition a annoncé l'annulation immédiate de l'Accord d'Alger pour la paix et la réconciliation au Mali. Après le report indéfini de l'élection présidentielle initialement prévue le 27 février, le gouvernement de transition a entrepris certains préparatifs techniques, notamment le lancement d'un système d'enregistrement biométrique. À la date d'achèvement de la période de transition précédemment convenue avec la CEDEAO le 26 mars, les partis politiques et les acteurs de la société civile ont demandé le retour à l'ordre constitutionnel. Les 10 et 11 avril, les autorités de transition ont suspendu les activités des partis politiques « jusqu'à nouvel ordre ». Les principaux partis politiques et acteurs de la société civile ont ensuite boycotté le dialogue inter-malien lancé par les autorités le 13 avril. Ce dialogue s'est conclu le 10 mai avec l'adoption de 300 recommandations, dont l'extension de trois ans de la transition militaire. Plusieurs partis politiques et organisations de la société civile ayant boycotté le dialogue ont dénoncé ces recommandations, accusant les autorités de transition de l'exploiter pour se maintenir au pouvoir.

15. En Mauritanie, les préparatifs de l'élection présidentielle prévue le 29 juin se sont déroulés pacifiquement, à la suite des consultations nationales organisées par le Gouvernement du 9 au 15 mars pour promouvoir un processus inclusif et transparent. En visite officielle à Nouakchott le 15 avril, une délégation ministérielle malienne s'est entretenue avec le Président, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, des incidents de sécurité transfrontaliers, entre autres questions. Le 20 avril, une délégation mauritanienne dirigée par le Ministre de la défense s'est rendue à Bamako pour protester officiellement contre les multiples incidents contre des civils mauritaniens lors d'opérations militaires prétendument menées par les forces armées maliennes et leurs partenaires étrangers. Entre-temps, à la trente-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, le 17 février, M. El Ghazouani a été officiellement élu Président de l'organe pour 2024.

16. Au Niger, le 8 janvier, un tribunal militaire a accordé la liberté provisoire à Saleh Bazoum, le fils de l'ancien Président, Mohamed Bazoum, âgé de 22 ans, qui a depuis quitté le pays, alors que l'ancien Président, son épouse et d'autres personnes demeurent illégalement détenus au palais présidentiel. Le général Abdourahmane Tiani, Président de la transition au Niger et Chef du Conseil national pour la sauvegarde de la patrie, a signé, le 4 avril, un décret dissolvant les conseils municipaux, régionaux et communaux. Le 14 juin, la Cour d'État a décidé de lever l'immunité de l'ancien chef d'État, qui est accusé notamment de « conspiration et

attaque visant à porter atteinte à la sécurité de l'État ou à l'autorité de l'État et de crime de haute trahison ».

17. Au Nigéria, sur fond d'insécurité croissante et d'enlèvements contre rançon de plus en plus nombreux, y compris dans le Territoire de la capitale fédérale, le Gouvernement a demandé, le 15 février, que soit créé des forces de police au niveau des États, dans l'attente d'amendements constitutionnels permettant leur mise en place. Le 25 février, le Président, Bola Ahmed Tinubu, a mis en place un groupe consultatif économique tripartite composé du Gouvernement fédéral, des gouvernements des États et du secteur privé afin de stabiliser l'économie et de remédier aux difficultés aggravées par la hausse de l'inflation dans le cadre des réformes économiques. Le 26 février, la Chambre des représentants a mis en place une commission de 45 membres chargée de proposer, d'ici à décembre 2025, une révision constitutionnelle dans plusieurs domaines, notamment l'architecture de la sécurité nationale ainsi que des réformes judiciaires, électorales et autres.

18. Au Sénégal, le 3 février, le Président, Macky Sall, a publié un décret annulant l'élection présidentielle initialement prévue pour le 25 février, sous prétexte de débats parlementaires en cours sur le processus électoral à venir et d'allégations d'irrégularités dans la validation par le Conseil constitutionnel des candidats à la présidence. Le 5 février, l'Assemblée nationale a adopté un amendement constitutionnel reportant l'élection présidentielle au 15 décembre 2024. En réaction, l'opposition et des groupes de la société civile ont organisé une série de manifestations. Le 15 février, le Conseil constitutionnel a annulé le décret du 3 février et l'amendement constitutionnel du 5 février, pour inconstitutionnalité. Dans une deuxième décision datée du 7 mars, il a décrété que le processus électoral devait être achevé avant la fin du mandat de M. Sall, le 2 avril. Parallèlement, l'Assemblée nationale a adopté le 6 mars une loi d'amnistie couvrant les infractions liées aux manifestations ou motivées par des considérations politiques commises entre 2021 et 2024. En conséquence, le chef de l'opposition, Ousmane Sonko, et le candidat à la présidence, Bassirou Diomaye Faye, ont été libérés le 14 mars. L'élection présidentielle s'est déroulée pacifiquement le 24 mars. M. Faye a remporté le premier tour avec 54 % des voix. Les 19 candidats à l'élection présidentielle ont tous concédé la victoire avant la validation des résultats par le Conseil constitutionnel, le 29 mars. Après sa prestation de serment le 2 avril, M. Faye a nommé M. Sonko Premier ministre. Le 8 avril, celui-ci a dévoilé un nouveau gouvernement de 25 membres, dont quatre femmes, qui a déclaré que ses priorités seraient l'emploi, l'allègement du coût de la vie, la souveraineté économique ainsi que les réformes électorales, judiciaires et autres réformes institutionnelles.

19. En Sierra Leone, le 3 janvier, l'ancien Président, Ernest Bai Koroma, a été inculpé de trahison et d'autres charges liées à la tentative présumée de coup d'État du 26 novembre 2023. À la suite de l'intervention de la CEDEAO, il s'est rendu à Abuja le 19 janvier, pour raisons médicales. Entre-temps, le comité interpartis chargé de l'examen des systèmes électoraux et des organismes de gestion, créé en vertu de l'Accord d'unité nationale du 18 octobre 2023, a entamé ses travaux le 18 janvier, alors que les représentants du Gouvernement et du principal parti d'opposition, le Congrès de tout le peuple (All People's Congress), continuent de se quereller au sujet des résultats des élections de 2023.

20. Au Togo, l'Assemblée nationale a adopté, le 19 avril, un projet de modification de la Constitution, faisant passer le pays d'un régime présidentiel à un régime parlementaire. Dans le cadre de la réforme, le Président de la République, élu par le Parlement pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois, conserve ses pouvoirs de représentation et est garant de l'unité nationale, tandis que les pouvoirs exécutifs sont dévolus à la nouvelle fonction de président du Conseil des ministres. Le président

du Conseil des ministres, qui est élu par l'Assemblée nationale pour six ans, doit être le chef du parti majoritaire. Cette mesure s'est heurtée à une forte résistance des partis d'opposition et des organisations de la société civile, qui ont dénoncé l'absence de consultations inclusives avant l'adoption du projet de loi d'amendement constitutionnel. Les élections législatives et régionales, initialement prévues pour le 13 avril, mais reportées au 29 avril, se sont déroulées dans le calme, l'Union pour la République, parti au pouvoir, obtenant 108 des 113 sièges de l'Assemblée nationale. Le 6 mai, le Président, Faure Essozimna Gnassingbé, a promulgué l'amendement constitutionnel.

B. Sécurité

21. L'activité terroriste s'est poursuivie face à des interventions régionales fragmentées, sur fond de tensions politiques qui ont influé sur les conditions de sécurité. Des groupes extrémistes violents, tels que le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, affilié à Al-Qaïda, et l'État islamique du Grand Sahara ont maintenu de fortes capacités opérationnelles, en particulier dans la région du Liptako-Gourma, attaquant civils et militaires.

22. Après le retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et la reprise de Kidal par les Forces armées maliennes, ces dernières continuent de mener des opérations contre les acteurs armés non étatiques et de répondre à des attaques complexes. Adoptant une position plus défensive, le Cadre stratégique permanent pour la paix, qui rassemble plusieurs groupes armés du nord du Mali, a annoncé en février, à la suite d'attaques de l'armée malienne, la levée de son blocus sur les principaux axes routiers partant de la frontière algérienne. Du 3 au 27 janvier, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et les milices dozos auraient tué 45 civils, dont des enfants, lors de quatre attaques distinctes qui ont eu lieu dans les régions de Mopti et de Ségou, dans le centre du Mali. Par ailleurs, le Mali a fait des incursions sporadiques en Mauritanie dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Le 7 avril, un raid anti-terroriste du Mali en territoire mauritanien a blessé trois civils mauritaniens.

23. Le Burkina Faso est resté le pays le plus touché par les activités terroristes, notamment celles du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et de l'État islamique du Grand Sahara. Bien que les forces militaires aient été restructurées, des unités d'intervention spéciales créées et du nouveau matériel militaire de pointe acheté, le Gouvernement a continué d'avoir du mal à reprendre le contrôle de vastes étendues de son territoire. Au cours de la période considérée, il y a eu, notamment, des attaques contre des civils à Komonkuy, dans la province de Kossi, le 4 février, qui ont fait 21 morts ; à Kaldiouani (province du Gourma), le 7 février, qui ont fait 50 morts ; dans trois villages de la province de Yatenga, le 25 février, qui ont fait 170 morts ; et dans deux villages de la province de Komondjari, le 28 février, au cours desquelles plus de 60 civils ont été tués. Les autorités ont démenti un rapport de Human Rights Watch selon lequel les forces de sécurité seraient impliquées dans les meurtres de Yatenga et ont annoncé l'ouverture d'une enquête.

24. Au Niger, le nombre de morts a augmenté, ce qui témoigne de conditions de sécurité très instables. Selon les données du projet Armed Conflict Location and Event Data Project, 361 morts liées au conflit ont été recensées au premier trimestre 2024, contre 250 sur la même période en 2023. Plus de 50 civils auraient été tués lors d'une frappe aérienne visant à repousser une attaque de militants à Tiawa, dans la région de Tillabéri, le 5 janvier. Des affrontements, le 19 mars, entre des acteurs armés non étatiques et une patrouille militaire auraient causé la mort d'une trentaine de militants et de 23 soldats, montrant ainsi la gravité de ces affrontements. Après le

retrait des troupes françaises, le Niger a annoncé, le 16 mars, la résiliation de ses accords militaires avec les États-Unis d'Amérique, les deux pays convenant que le retrait serait achevé avant le 15 septembre. Entre-temps, le Niger a renforcé ses liens militaires avec la Fédération de Russie, la République islamique d'Iran et la Türkiye et intensifié les exercices militaires coordonnés au sein de l'Alliance des États du Sahel, tout en maintenant la fermeture de sa frontière avec le Bénin, malgré la levée des sanctions de la CEDEAO.

25. Les conditions de sécurité se sont détériorées dans la région du bassin du lac Tchad, car la Force multinationale mixte a interrompu ses opérations militaires conjointes, à la suite du coup d'État militaire au Niger. Parallèlement, une recrudescence des activités des groupes militants et des groupes extrémistes a été signalée dans le nord-est du Nigéria, suscitant des inquiétudes quant à une résurgence potentielle de groupes militants et de groupes extrémistes violents utilisant les tactiques d'attentats-suicides à la bombe qu'employait Boko Haram. Le Nigéria a également connu une augmentation des enlèvements contre rançon dans tout le pays. Deux enlèvements de grande ampleur ont eu lieu fin février et début mars dans les États de Borno et de Kaduna, respectivement, concernant chacun plus de 200 personnes, dont des femmes et des enfants déplacés et des étudiants.

26. La situation dans les pays côtiers du golfe de Guinée est restée préoccupante, en particulier dans le nord du Bénin et du Togo, en raison de la menace persistante que représentent les groupes extrémistes violents opérant à partir du Sahel central. Le 5 mars, au Togo, une attaque menée par des terroristes présumés à Nagudi, dans la région des Savanes, a tué huit civils. Les 16 et 17 avril, au Bénin, une attaque menée par des individus armés non identifiés contre le poste de douane de Monkassa a fait trois morts, dont deux civils et un membre des forces de sécurité et de défense béninoises. En réponse à cette menace, les États riverains ont continué à renforcer leurs frontières septentrionales, en particulier le Ghana et la Côte d'Ivoire, qui ont tous deux mis en place une stratégie globale prévoyant des interventions civiles et militaires. Cependant, les migrations en provenance des pays du Sahel exercent des pressions supplémentaires sur les régions septentrionales déjà vulnérables, contribuant aux tensions sociales et aux problèmes économiques.

27. Les tentatives de mettre en place une action régionale coordonnée face à la menace croissante du terrorisme et de la criminalité organisée sont restés fragmentées. Dans un contexte de remaniements, l'Initiative d'Accra, la Force en attente de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres initiatives de collaboration se sont heurtés à des obstacles importants, notamment en raison de priorités nationales divergentes et de contraintes de financement.

28. Les services de police ont fait des saisies records de drogue. En mars, 10,6 tonnes de cocaïne ont été saisies sur un navire de pêche battant pavillon brésilien dans le golfe de Guinée, soit la plus importante saisie de cocaïne en Afrique de l'Ouest depuis plus de dix ans. En avril, le Sénégal a saisi 1,1 tonne de cocaïne dans un camion à Kidira, à la frontière avec le Mali, et des personnalités politiques bissau-guinéennes, à savoir le Procureur général, Eduardo Mancaha, et un membre du Parlement, Manuel Irénio Nascimento Lopes, ont été arrêtés à Lisbonne pour trafic de drogue. Le 7 mai, en Côte d'Ivoire, 13 personnes ont été condamnées à dix ans de prison pour trafic de drogue, à la suite de la saisie de 2 tonnes de cocaïne à Abidjan et à San Pedro, en avril 2022.

29. En ce qui concerne la piraterie maritime et les vols à main armée en mer, la tendance à la baisse observée ces dernières années s'est poursuivie. Au cours de la période considérée, jusqu'au 31 mars, un seul cas a été enregistré.

C. Contexte socioéconomique

30. Dans un rapport publié en avril, le Fonds monétaire international (FMI) a prévu qu'avec un taux de croissance de 4,1 % en 2024, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel amélioreraient leur performance économique. Cela dit, ces projections dépendent de facteurs régionaux et mondiaux, notamment des conséquences du retrait annoncé par le Burkina Faso, le Mali et le Niger de la CEDEAO et, éventuellement, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Bien que ce taux de croissance soit supérieur à la moyenne des années précédentes, il n'est pas encore suffisant pour réduire la pauvreté dans la région et mettre celle-ci sur la voie du développement durable. Par ailleurs, les répercussions socioéconomiques qui pourraient découler d'une éventuelle sortie de la CEDEAO se feront probablement sentir sur plusieurs plans : sur le commerce entre les pays enclavés et leurs voisins, la libre circulation de la main-d'œuvre et la mobilité des capitaux ou sur les recettes publiques, car ces pays dépendent énormément des taxes sur le commerce international. Selon le FMI, les ratios dette/PIB tendent à se stabiliser, mais restent élevés. Après deux ans sans accès aux marchés internationaux des capitaux, la Côte d'Ivoire a lancé avec succès une nouvelle euro-obligation en janvier 2024, suivie par le Bénin, malgré des taux d'intérêt qui restent élevés.

31. Dans l'ensemble, la réalisation des objectifs de développement durable dans la région avance lentement. Par ailleurs, les pays du Sahel demeurent au bas du classement de l'indice de développement humain¹. Prises ensemble, ces conditions économiques et sociales expliquent la persistance des problèmes que connaît la région sur le plan politiques et celui de sécurité.

D. Situation humanitaire

32. La situation humanitaire en Afrique de l'Ouest et au Sahel a continué de se détériorer, le nombre de personnes dans le besoin augmentant légèrement du fait de plusieurs crises multidimensionnelles interdépendantes. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 25,8 millions de personnes au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria auront besoin d'une assistance et d'une protection humanitaires en 2024.

33. Dans la région, 32,9 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire entre mars et mai, contre 28,4 millions au cours de la même période en 2023, principalement parce que la situation au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria s'est aggravée. Proportionnellement, il y a plus d'augmentation au Nigeria (41%) et en Guinée (67 %).

34. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les déplacements, tant internes que transfrontaliers, ont également pris plus d'ampleur. Au 31 mars, on comptait plus de 6,2 millions de personnes déplacées au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria, contre environ 5 millions dans le rapport précédent. En outre, au 19 avril, il y avait environ 630 000 réfugiés et demandeurs d'asile dans ces quatre pays, plus environ 127 000 en Mauritanie et environ 120 861 au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo, pris ensemble.

35. L'accès aux services de base a également souffert de l'insécurité. Au 23 mai, le nombre d'écoles fermées (8 216) restait élevé au Burkina Faso, au Mali et au Niger,

¹ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Rapport sur le développement humain au Sahel 2023* (<https://www.undp.org/fr/africa/publications/rapport-sur-le-developpement-humain-au-sahel-2023>) ; indice de développement humain (voir <https://hdr.undp.org/data-center/human-development-index#/indicies/HDI>).

dont plus de la moitié au Burkina Faso, et concernait près de 1,62 million d'enfants. De plus, 478 centres de santé ne fonctionnaient pas dans les trois pays.

36. Garantir l'accès aux services de base, en particulier pour les plus vulnérables, notamment les femmes et les filles, les enfants et les personnes déplacées, reste une priorité. Les organisations humanitaires ont travaillé dans des conditions difficiles, en raison de l'insécurité, des problèmes d'accès et d'autres contraintes logistiques, en particulier dans le Sahel central. De plus, seulement 13 % des 3,2 milliards de dollars nécessaires pour les plans d'intervention humanitaire ciblant 15 millions de personnes au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria avaient été reçus au 23 mai. Sans financement supplémentaire, des millions de personnes vulnérables seront privées d'une aide vitale.

E. Droits humains

37. La situation générale des droits humains est restée marquée par l'érosion continue de l'espace civique et politique, en particulier dans les pays en transition politique. Dans ces pays, les manifestations ont été interdites et la liberté d'expression de plus en plus restreinte. Au Niger, les activités de la Maison de la Presse ont été suspendues le 31 janvier. En Guinée, le 28 février, le Secrétaire général du Syndicat des professionnels de la presse de Guinée, Sékou Jamal Pendessa, a été condamné en appel à trois mois d'emprisonnement, dont un mois et six jours d'emprisonnement ferme, le reste avec sursis, pour participation à un rassemblement public non autorisé et menace à l'ordre et à la sécurité publics. Il a été libéré le 28 février. L'annonce de sa condamnation a déclenché une manifestation de deux jours pour sa libération. S'agissant de la situation au Mali, l'Expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme a dénoncé un climat de « répression systématique », à la suite de l'interdiction par le Gouvernement de créer des associations sans autorisation préalable, de la suspension des activités des partis politiques pour « maintenir l'ordre public » et de l'ordre donné à tous les médias de cesser de « couvrir et de publier les activités » des partis politiques et des associations. Plusieurs autres acteurs ont publiquement dit qu'ils s'inquiétaient des décisions prises par le Gouvernement, notamment la Commission nationale des droits de l'homme du Mali, le Président de la Commission de l'Union africaine, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et plusieurs partis politiques maliens. Au Burkina Faso, plusieurs cas de disparition forcée et de détention arbitraire ont été confirmés. Les défenseuses et défenseurs des droits humains ont également dit que, dans le cadre de la mobilisation générale du pays, des militants de la société civile et des opposants politiques ont été enrôlés de force.

38. De même, le droit à la liberté de réunion a été restreint en Gambie, en Mauritanie, au Sénégal et au Togo. Selon des sources officielles, au moins 50 personnes ont été tuées en Guinée et quatre au Sénégal dans le cadre de manifestations non autorisées. En Guinée-Bissau, les manifestations ont été interdites dans tout le pays à partir du 15 janvier. Le 18 mai, près de 100 manifestants ont été arrêtés par la Police de l'ordre public pour avoir organisé une marche pacifique à l'appel du Front populaire. La plupart des détenus ont été libérés dans les 24 heures, à l'exception de neuf personnes, qui ont été libérées le 27 mai après qu'un juge a ordonné leur libération immédiate le 24 mai. Certains détenus ont affirmé avoir été maltraités physiquement et psychologiquement en prison par les forces de sécurité. La Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats a dit qu'elle était profondément préoccupée par l'intimidation dont faisaient l'objet les avocats, les procureurs et les juges participant au procès des personnes détenues dans le cadre du coup d'État déjoué de février 2022. L'une de ces personnes est décédée en détention le 31 mai.

39. La Gambie et le Libéria ont bien avancé dans la mise en place des mécanismes de lutte contre l'impunité dans le cadre de la justice transitionnelle. En Guinée, le procès pour les crimes commis au stade de Conakry, le 28 septembre 2009, progresse de manière considérable et un verdict ne devrait pas tarder. La requalification des crimes en crimes contre l'humanité sera examinée au moment du verdict, à la suite d'une demande introduite par l'accusation le 7 mars. Le procès a également été marqué par des problèmes de protection des victimes et des témoins, un suspect clé, Claude Pivi, étant d'ailleurs toujours en fuite après s'être évadé de prison en novembre 2023. Les autorités guinéennes travaillent à l'élaboration d'une loi prévoyant des réparations administratives pour les victimes en situation d'urgence. Au Sénégal, la loi d'amnistie adoptée par l'Assemblée nationale le 6 mars a permis la libération de nombreux détenus. Toutefois, la loi a suscité des inquiétudes quant à l'impunité et à l'absence de recours judiciaire adéquat pour les quelque 44 personnes tuées entre 2021 et 2024 dans le cadre de manifestations politiques. En Gambie, le 30 mai, deux membres du Parti démocratique uni, parti d'opposition, Ebrima Dibba et Bakary Sillah, ont été arrêtés et détenus pour sédition. Ils ont été libérés sous caution le 4 juin. Leur affaire a depuis été portée devant les tribunaux, où les audiences sont en cours.

F. Questions de genre

40. Le nombre de femmes dans les organes de décision n'a pas véritablement augmenté au cours de la période considérée. La proportion de femmes dans le nouveau gouvernement en Guinée et au Sénégal a diminué par rapport aux administrations précédentes. Les organisations de la société civile et les femmes leaders ont plaidé pour une plus grande représentation politique des femmes dans les pays organisant des élections en 2024. Ainsi, lors d'une réunion avec le Président du Bénin, Patrice Talon, les 29 femmes parlementaires ont exigé qu'il soit établi un quota de 30 % pour la représentation des femmes à l'Assemblée nationale et dans les collectivités locales. Dans le Sahel central, les organisations féminines ont appelé à une plus grande participation des femmes dans les structures de transition.

41. En Gambie, les délibérations parlementaires en cours sur un projet de loi visant à abroger l'interdiction des mutilations génitales féminines adoptée en 2015 font craindre pour les droits humains des femmes et des filles, leur bien-être et leur autonomie corporelle, compte tenu du recul de ces droits. Au Ghana, le Parlement a adopté un projet de loi d'initiative parlementaire sur les droits sexuels des personnes et les valeurs familiales ghanéennes, qui restreindrait considérablement les droits des personnes LGBTIQ+. Le Président n'a pas encore statué sur le projet de loi, invoquant des affaires devant la Cour suprême qui en contestent la constitutionnalité.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

A. Bons offices et missions spéciales du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

42. Dans un contexte d'évolution rapide de la situation régionale, le Représentant spécial a mené des activités de sensibilisation et de bons offices aux niveaux régional et international, en étroite collaboration avec les coordinatrices et coordinateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, afin de soutenir les initiatives de médiation menées par la CEDEAO dans les situations de transition et d'aider les pays

de la région à faire progresser la gouvernance démocratique, à favoriser le développement durable, à répondre aux besoins humanitaires et à consolider la paix.

43. Tout au long de la période, le Représentant spécial a travaillé en étroite collaboration avec le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour faciliter le rapprochement entre l'organisation et les trois États membres sahéliens en transition, à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Après l'annonce par ces trois gouvernements de transition de leur retrait de la CEDEAO, le Représentant spécial a plaidé en faveur d'un dialogue constructif pour la paix et l'intérêt des populations concernées. Il a participé à la session ministérielle extraordinaire du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO et au sommet extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, les 8 et 24 février, respectivement, à Abuja, où il a prévenu que ce retrait pourrait exacerber les problèmes politiques, socio-économiques et de sécurité existants dans la sous-région et s'est félicité des mesures de réconciliation adoptées par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement. Par la suite, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont levé une grande partie des sanctions contre le Niger et les restrictions contre le Mali et invité les quatre pays en pleine transition politique à participer aux réunions techniques et de sécurité, mais ils ont maintenu leur suspension des organes décisionnels clés.

44. Afin de faciliter le dialogue entre les pays du Sahel central et la CEDEAO, le Représentant spécial s'est rendu au Burkina Faso, au Niger et au Mali, respectivement du 5 au 8 mars, du 25 au 29 mars et du 29 au 31 mai, pour des consultations avec les autorités nationales, les partenaires diplomatiques et les organismes des Nations Unies, ainsi que la société civile. Dans ces trois pays, le Représentant spécial, tout en reconnaissant leur souveraineté nationale, a encouragé les autorités à dialoguer avec la CEDEAO pour préserver les acquis de l'intégration régionale. Il a dit qu'il était absolument impératif qu'il y ait un accès humanitaire pour soulager les souffrances et a réaffirmé l'engagement des Nations Unies à rester sur place et à agir. À Niamey, il a insisté sur la nécessité de créer un ministère chargé du genre, compte tenu des avertissements lancés par les organisations féminines qui craignent le recul de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

45. Sur fond de tensions préélectorales au Sénégal, le Représentant spécial a mené des consultations avec un large éventail d'acteurs politiques et électoraux sénégalais afin d'aider à rétablir une coexistence pacifique et d'empêcher une nouvelle escalade des manifestations violentes. Le Représentant spécial a également rencontré le Coordonnateur résident pour qu'il y ait une stratégie cohérente entre les entités nationales et régionales des Nations Unies à Dakar. À l'occasion de ces réunions, le Représentant spécial a précisé qu'il fallait que les élections soient organisées en temps voulu, conformément aux dispositions constitutionnelles, à l'issue d'un dialogue inclusif entre les acteurs et les institutions politiques. Il a également souligné la nécessité de préserver la réputation démocratique du Sénégal, un atout essentiel pour la stabilité régionale.

46. En marge du sommet de l'Organisation de la coopération islamique à Banjul, les 3 et 4 mai, le Représentant spécial a rencontré, notamment, les Ministres gambiens des affaires étrangères et de la justice, afin de promouvoir un appui au processus de justice transitionnelle. Les Ministres ont promis qu'ils mettraient tout en œuvre pour que le projet de loi sur la dépénalisation des mutilations génitales féminines ne soit pas adopté.

47. Le Représentant spécial a continué de promouvoir les meilleures pratiques concernant l'engagement du Cabo Verde en faveur de la gouvernance démocratique. Les 8 et 9 avril, il a participé à la Conférence internationale sur la liberté, la démocratie et la bonne gouvernance à Sal, où il a réaffirmé le soutien des Nations

Unies à une plateforme régionale de la jeunesse, donnant suite à l'Appel à l'action de Mindelo pour l'autonomisation des jeunes femmes et jeunes hommes en vue de soutenir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, adopté à l'issue du Forum annuel des jeunes de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel organisé par le Cabo Verde, la CEDEAO et l'UNOWAS en 2023.

B. Commission mixte Cameroun-Nigéria

48. En sa qualité de Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, le Représentant spécial a tenu des consultations bilatérales le 6 février et du 5 au 6 mars au Nigéria et au Cameroun, respectivement, au cours desquelles les parties ont convenu de ne pas renvoyer les derniers points de désaccord à la Cour internationale de Justice, comme c'était leur intention, et ont renouvelé plutôt leur volonté de coopérer. La démarcation physique de la frontière a également progressé comme prévu, 254 piliers supplémentaires ayant été construits, ce qui laisse 229 piliers à construire sur un total prévu de 2 696. En ce qui concerne la consolidation de la paix et le développement local, l'Organisation internationale pour les migrations a appuyé la finalisation de l'évaluation des besoins de 169 villages dans les deux pays.

C. Renforcement des partenariats régionaux et sous-régionaux dans le cadre de la lutte contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité

49. L'UNOWAS a renforcé ses efforts de collaboration en Afrique de l'Ouest et au Sahel avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires régionaux. Les 8 et 9 février, l'UNOWAS a tenu des réunions avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) à Libreville, examinant des plans de travail conjoints concernant des initiatives relatives à la sécurité climatique, aux droits humains et à la stabilisation du bassin du lac Tchad, entre autres. Du 22 au 23 février, l'UNOWAS a participé à une réunion consultative régionale à Abuja pour établir le Conseil économique, social et culturel en Afrique de l'Ouest, qui vise à renforcer le rôle de la société civile dans les processus de prise de décision de la CEDEAO.

50. Le 21 mars, l'UNOWAS a participé à un dialogue régional sur la sécurité nationale et la protection des réfugiés à Lomé, organisé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Gouvernement togolais ; le but était de mettre en avant la nécessité de renforcer la coopération entre les États de la région et les partenaires. Les 9 et 10 mai, l'UNOWAS et la CEDEAO ont tenu des réunions à Dakar, qui ont compris une réunion entre les deux institutions, conformément aux dispositions de leur Accord de coopération signé le 8 février, et une autre avec les directeurs régionaux des Nations Unies.

1. Rapports entre agriculteurs et éleveurs

51. L'UNOWAS a continué de collaborer étroitement avec le BRENUAC et la CEDEAO pour relever les problèmes interrégionaux causés par l'interaction entre agriculteurs et éleveurs. Par ailleurs, l'UNOWAS, le BRENUAC et leurs partenaires ont élaboré un répertoire multilingue de bonnes pratiques et un manuel de l'agriculteur et de l'éleveur, soumis à la CEDEAO pour approbation.

2. Bassin du lac Tchad

52. À la suite des décisions prises en septembre 2023 par le comité de pilotage de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, une évaluation de la mise en œuvre quinquennale de la Stratégie a commencé en mars.

3. Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano

53. À la suite des deux réunions du Représentant spécial avec le Secrétaire général de l'Union du fleuve Mano en 2023, l'UNOWAS et l'Union ont signé un cadre de coopération 2024-2026 le 1^{er} mars. Ce cadre aide à appliquer la stratégie de sécurité transfrontalière de l'Union.

4. La piraterie et le vol à main armée en mer dans le golfe de Guinée

54. L'UNOWAS a continué de collaborer avec ses partenaires pour l'évaluation des modalités de la mise en œuvre opérationnelle de l'architecture de Yaoundé pour la sûreté et la sécurité maritime. Le 9 avril, le Représentant spécial a visité le Centre multinational de coordination maritime nouvellement opérationnel au Cabo Verde. À cette occasion, il a félicité les autorités du Cabo Verde pour leur engagement dans la lutte contre les activités maritimes illicites et s'est engagé à maintenir l'appui des Nations Unies.

55. Le 18 avril, l'UNOWAS a participé à la quatrième réunion annuelle des hauts fonctionnaires des institutions du Centre interrégional de coordination pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale de sécurité et de sûreté maritimes en Afrique centrale et de l'Ouest portant sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, qui s'est tenue à Abuja, et a évalué les activités du Centre et les domaines qui gagneraient à être stimulés. En particulier, à l'issue de la réunion, il a approuvé et adopté, les plans d'action proposés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) à l'appui de la révision du *Code de conduite* relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre (Code de conduite de Yaoundé), et ceux du BRENUAC et de l'UNOWAS à l'appui de l'évaluation de l'architecture de Yaoundé. Le 23 avril, l'UNOWAS, le BRENUAC et l'ONUDC ont tenu une réunion de coordination afin de proposer une marche à suivre pour ces exercices.

5. Terrorisme et extrémisme violent

56. À son sommet du 24 février, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a décidé de rendre opérationnelle sa Force en attente pour lutter contre le terrorisme. Il s'agirait notamment d'établir un lien avec les instruments opérationnels que sont la Force multinationale mixte et la force issue de l'Initiative d'Accra. Ensuite, les 19 et 20 mars, la Commission de la CEDEAO a envoyé une mission technique au secrétariat exécutif de l'Initiative d'Accra, à Accra, pour approfondir la collaboration opérationnelle. Entre-temps, le 6 mars, les chefs d'état-major des armées du Burkina Faso, du Mali et du Niger se sont rencontrés à Niamey pour examiner un cadre coordonné de lutte contre le terrorisme dans les trois pays.

57. En coopération avec l'ONUDC, l'UNOWAS a effectué une mission en Côte d'Ivoire, du 12 au 16 février, afin d'évaluer les défis et les meilleures pratiques en matière de prévention de l'extrémisme violent. L'équipe a visité l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme à Jacquelineville et d'autres entités, et a souligné le rôle que la Côte d'Ivoire pourrait jouer comme alliée clé de la lutte contre le terrorisme dans la région, forte de son approche globale.

58. Afin de renforcer la coopération régionale et la création d'institutions pour faire face à l'évolution de la menace terroriste en Afrique, le Gouvernement nigérian a organisé à Abuja, les 22 et 23 avril, une réunion africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, avec le soutien du Bureau des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. Le Représentant spécial a participé à cette manifestation et tenu des réunions bilatérales en marge avec des représentants de haut niveau du Ghana, du Nigéria, de l'Union africaine et de la CEDEAO et a obtenu leur soutien pour tirer parti de l'Initiative d'Accra afin de promouvoir les relations entre le Sahel central et les pays côtiers.

6. Effets néfastes des changements climatiques

59. L'UNOWAS a continué à faire avancer l'application de l'Appel à l'action de Dakar de 2022, en se concentrant sur le renforcement des partenariats et de la recherche analytique. Du 7 au 10 février, le BRENUAC et l'UNOWAS ont élaboré un plan d'action commun sur le climat, la paix et la sécurité, comprenant des activités pour toute l'année 2024, notamment la réalisation d'évaluations conjointes des risques dans les pays du golfe de Guinée et du bassin du lac Tchad. L'UNOWAS et le BRENUAC ont également aidé la CEDEAO à revoir et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale à élaborer des accords de transhumance. De plus, lors d'un atelier organisé à Abuja, du 13 au 15 février, l'UNOWAS a contribué à l'élaboration de la stratégie de résilience de la CEDEAO pour l'Afrique de l'Ouest, qui prévoit des politiques aux niveaux régional, national et local.

60. En mai, l'UNOWAS a publié un document stratégique intitulé « Pathways from climate change to conflicts and the disturbance of peace », qui met en avant les liens entre les changements climatiques et la paix et la sécurité et définit des voies clés pour la collaboration de l'UNOWAS avec ses partenaires.

61. Pour renforcer les partenariats par la collaboration, l'UNOWAS a participé au premier dialogue stratégique de haut niveau des Nations Unies sur le climat et la paix et la sécurité, qui s'est tenu du 3 au 5 mai à Stockholm. Les discussions ont porté sur les points d'entrée pour la médiation de bons offices, le règlement des conflits au niveau local, l'utilisation de la diplomatie de l'eau, l'accès au financement de l'action climatique et les moyens de renforcer les initiatives et les analyses au niveau régional. Par ailleurs, à Stockholm, du 6 au 8 mai, l'UNOWAS a participé au forum sur la paix et le développement, présentant les bonnes pratiques en matière d'intégration des initiatives d'action climatique du Bureau en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Lors d'un forum régional qui s'est tenu à Abuja, les 25 et 26 mai, l'UNOWAS a contribué à la production des prévisions météorologiques saisonnières 2024 pour les zones sahéliennes. Un groupe de travail régional sur les changements climatiques et la sécurité a également été créé, coordonné par l'Autorité du Liptako-Gourma, la CEDEAO et l'UNOWAS, entre autres.

7. Réforme du secteur de la sécurité, trafic de drogues et criminalité transnationale organisée

62. Le 17 avril, l'UNOWAS et l'ONUDD ont lancé une étude sur le trafic de drogue au Sahel dans le cadre du projet d'évaluation de la menace que fait planer la criminalité transnationale organisée. Le rapport met en évidence un nombre croissant de saisies importantes de cocaïne dans des pays du Sahel, passant d'une moyenne de 13 kilogrammes par an sur la période 2015-2020 à 1 466 kilogrammes en 2022, la majeure partie au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Le rapport fait également état de l'implication de divers groupes armés dans le trafic de drogue, ébranlant la paix et la stabilité dans la région.

D. Mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

63. L'UNOWAS a continué de collaborer avec le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel et d'autres entités des Nations Unies pour renforcer la structure de gouvernance de stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Dans le cadre du renforcement de la capacité des organismes des Nations Unies à tenir compte des liens entre l'aide humanitaire, le développement, la paix et la sécurité, une plateforme pour un dialogue politique informel entre les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales au Sahel a été créée en janvier ainsi qu'une communauté de pratique dans ce domaine. Par ailleurs, du 23 au 29 mars, le Coordonnateur spécial et l'Administrateur assistant du Programme des Nations Unies pour le développement ont effectué des missions au Burkina Faso, en Guinée, au Mali et en Mauritanie pour plaider en faveur de la participation du Gouvernement aux initiatives de développement conformes au Programme 2030. Les 24 et 25 juin, la seizième réunion du comité de pilotage de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel s'est tenue à Dakar. Le comité de pilotage a analysé les répercussions qu'ont des changements considérables survenus dans la région sur la collaboration avec les États Membres ainsi que sur la présence et le modèle institutionnel de l'ONU. Il a également examiné le rôle de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui sert d'orientation générale à l'ONU dans le cadre de ses partenariats, en particulier avec les institutions financières, pour relever les défis transfrontaliers, et dans le cadre de la mobilisation des ressources.

E. Promotion de la bonne gouvernance, respect de l'état de droit, droits humains et prise en compte des questions de genre

64. Le Bureau a continué de collaborer avec ses partenaires pour promouvoir la bonne gouvernance, les droits humains, l'état de droit et l'intégration des questions de genre. Le 25 janvier, en coopération avec le Bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme basé à Dakar, l'UNOWAS a organisé une réunion sur les défis en matière de droits humains dans le contexte des opérations électorales. En vue des élections législatives au Togo, l'UNOWAS a fourni une assistance technique à la Commission nationale des droits de l'homme du Togo pour le respect de la liberté d'expression et de la liberté de réunion. De plus, du 26 février au 1^{er} mars, l'UNOWAS et le Conseil national de la jeunesse du Togo ont organisé un atelier à Lomé, qui a abouti à l'adoption d'une déclaration par plus de 100 parties prenantes, à l'appui d'élections pacifiques.

65. Du 25 au 27 avril à Dakar, l'UNOWAS a facilité la participation des organisations non gouvernementales au premier Forum conjoint des mécanismes spéciaux de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Du 11 au 13 mai, à Banjul, le Bureau a contribué à l'organisation du forum des organisations non gouvernementales précédant la soixante-dix-neuvième session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

66. S'agissant de l'intégration des questions de genre, le 4 mars, l'UNOWAS, la Banque africaine de développement et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont organisé un forum en ligne sur l'autonomisation économique des femmes et des filles, qui a permis de définir des stratégies et des initiatives de collaboration en faveur de l'esprit d'entreprise et de l'inclusion économique des femmes. L'UNOWAS a continué de soutenir le Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Lors d'une réunion virtuelle avec ONU-Femmes le 27 février, le Groupe de travail a précisé qu'il fallait défendre les droits des femmes et des jeunes dans le contexte des transitions en cours, à la suite de changements anticonstitutionnels de

gouvernement et des problèmes de sécurité au Sahel, tout en rappelant l'importance de la participation de la société civile. Deux sessions d'échanges thématiques, les 18 avril et 21 mai, ont notamment permis d'examiner l'exécution du mandat de l'UNOWAS en matière d'intégration des questions de genre. Du 22 au 24 avril, l'UNOWAS a participé à la première réunion annuelle du Groupe de pilotage régional de la CEDEAO sur les femmes, la paix et la sécurité, afin de faire progresser le suivi et l'établissement de rapports sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

67. S'agissant des jeunes et de la paix et de la sécurité, du 27 au 29 mai, l'UNOWAS, la CEDEAO et le Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix ont organisé le Sommet « La voix des jeunes pour le changement », à Cotonou, en mettant l'accent sur l'innovation numérique pour promouvoir l'inclusivité conformément aux cadres politiques pertinents de la CEDEAO et de l'Union africaine. Du 6 au 7 et du 13 au 14 juin, dans le cadre du projet du fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement sur le renforcement des capacités nationales liés au programme pour les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, l'UNOWAS et le Fonds des Nations Unies pour la population ont lancé les coalitions nationales pour les jeunes et la paix et la sécurité au Libéria et au Bénin. Celles-ci, qui comprennent des autorités nationales et des groupes de jeunes, coordonneront les activités au niveau national pour l'élaboration de plans d'action nationaux concernant le programme pour les jeunes et la paix et la sécurité, adaptant ainsi au contexte local l'application des résolutions [2250 \(2015\)](#), [2419 \(2018\)](#) et [2535 \(2020\)](#).

IV. Observations et recommandations

68. Alors que la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel est confrontée à des défis complexes, comme l'insécurité dans de vastes zones du Sahel, des progrès insuffisants en matière de développement durable et des revers démocratiques, associés à l'absence de progrès concernant le retour à l'ordre constitutionnel dans les pays en transition politique, je trouve encourageant l'attachement à la gouvernance démocratique dans certains pays, notamment au Sénégal, où le rôle du Conseil constitutionnel dans l'apaisement des tensions préélectorales a une fois de plus montré l'importance cruciale d'institutions responsables et inclusives fondées sur l'état de droit. Le Ghana a également montré la force de ses institutions démocratiques, notamment par le mécanisme de nominations dans les partis. Je salue les efforts de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire et je demande aux parties prenantes nationales et aux organismes de gestion des élections de veiller à ce que les préparatifs des prochaines élections en 2025 soient inclusifs et participatifs.

69. Je réitère mon appel aux acteurs politiques de la Sierra Leone pour qu'ils s'emploient de manière constructive à appliquer pleinement la lettre et l'esprit de l'Accord d'unité nationale afin de consolider davantage la paix. Les tensions autour du processus de réforme constitutionnelle au Togo sont un rappel que la gouvernance démocratique repose sur un processus délibératif inclusif, qui confère une légitimité au processus, renforce les institutions et consolide le contrat social entre les gouvernements et les citoyens.

70. J'exhorte également les acteurs politiques de Guinée-Bissau à engager un dialogue constructif en vue de rétablir les institutions nationales et de créer un environnement propice à la reprise de réformes cruciales, qui renforcent la cohésion et la stabilité nationales.

71. Je salue les grandes avancées de la réforme constitutionnelle en Gambie et je demande aux acteurs politiques et nationaux d'achever le processus et de mettre en place une nouvelle constitution, conforme aux aspirations du peuple. Alors que le

processus de justice transitionnelle en Gambie continue de progresser de manière régulière, je demande aux partenaires internationaux d'apporter leur soutien total à cette importante entreprise de guérison nationale.

72. S'il convient de saluer la consolidation de ses institutions démocratiques, la création de la Cour des crimes de guerre et des crimes et délits économiques au Libéria, plus de vingt ans après la fin de la guerre civile, met en évidence le besoin essentiel de justice et de responsabilisation. Je demande à tous les acteurs nationaux de coopérer de bonne foi au processus et aux partenaires internationaux d'apporter le soutien nécessaire. En Guinée, je demande instamment que l'on redouble d'efforts pour instaurer la confiance dans le procès en cours des massacres du 28 septembre 2009, notamment en garantissant la protection des victimes, des témoins et des autres personnes en danger, ainsi que des réparations administratives adéquates aux victimes qui ont un besoin urgent de soins.

73. Les retards dans le retour à l'ordre constitutionnel dans les pays en transition politique restent préoccupants. Je réitère mon appel aux pays concernés pour qu'ils renforcent leur collaboration avec les organismes régionaux et internationaux et, à cet égard, je prends note de la proposition de tenir un sommet spécial de la CEDEAO sur l'avenir de l'intégration régionale. Le Représentant spécial continuera de coopérer avec l'ensemble des partenaires pour soutenir les efforts nationaux et régionaux en faveur des populations touchées, du retour à l'ordre constitutionnel et de la consolidation à long terme de la démocratie, de l'état de droit et de la stabilité.

74. Malgré des améliorations ici et là, l'insécurité généralisée continue d'avoir un impact négatif sur la situation humanitaire et des droits humains, aggravant d'autant plus les souffrances humaines. Il est inquiétant de constater que les ajustements régionaux ont réduit la capacité d'intervention de la Force multinationale mixte, à la suite du démantèlement du Groupe de cinq pays du Sahel et de la Force multinationale mixte, tandis que les nouveaux mécanismes et moyens de coordination, notamment dans le cadre de l'Initiative d'Accra, ne sont toujours pas en place. Je me félicite du nouvel élan donné par la réunion africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, de l'annonce de la création d'un centre régional de lutte contre le terrorisme à Abuja, de l'accord visant à renforcer la coopération entre le Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi que de la volonté renouvelée de la CEDEAO de rendre opérationnelle sa force en attente pour lutter contre le terrorisme, conformément à son plan d'action 2020-2024 visant à éradiquer le terrorisme en Afrique de l'Ouest. Je demande instamment que la mise en œuvre de ces initiatives soit accélérée.

75. Dans ce contexte, je demande aux autorités de la région et aux partenaires internationaux de renforcer leur soutien à la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, afin de garantir des avancées dans cette région instable. L'ONU continuera de soutenir l'action menée pour éliminer les conditions propices au terrorisme et à l'extrémisme violent, prendre en compte les droits humains et répondre aux besoins humanitaires, notamment grâce à la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. À cet égard, augmenter l'investissement dans le développement durable sera cruciale pour relever un grand nombre de défis politiques, humanitaires et liées à la sécurité dans la région.

76. Au-delà de la nécessité d'adopter des démarches globales, il est impératif que les forces de sécurité de la région respectent systématiquement le droit international humanitaire et le droit des droits humains dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, dont l'efficacité dépend des rapports de confiance avec les populations. Pour garantir le respect du principe de responsabilité, les autorités concernées doivent rapidement

mettre en place des mécanismes crédibles pour enquêter sur les allégations de violations des droits humains et en traduire les auteurs en justice.

77. L'absence de progrès en ce qui concerne la représentation des femmes aux postes pourvus par voie d'élection ou de nomination reste décevante. Je demande aux parties prenantes, en particulier aux gouvernements et aux partis politiques, d'adopter des lois relatives à l'autonomisation des femmes et à garantir l'application effective des plans d'action nationaux pertinents, notamment en fournissant les ressources nécessaires à cet effet.

78. Je me félicite des progrès que continue d'accomplir la Commission mixte Cameroun-Nigéria et j'encourage toutes les parties concernées à redoubler d'efforts, pour qu'elle puisse mener son mandat à bien.

79. L'ONU reste déterminée à renforcer son partenariat avec la CEDEAO et d'autres entités sous-régionales pour faire progresser la consolidation de la paix et la gouvernance démocratique en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Je tiens à exprimer ma gratitude à la CEDEAO, à l'Union africaine et à tous les partenaires de la région pour la coopération dont ils continuent de faire preuve à l'égard de l'UNOWAS. Je tiens également à remercier le Représentant spécial, le personnel de l'UNOWAS et celui de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, qui continuent de s'employer à promouvoir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.
